

Peine capitale

M. Dyer poursuivait en disant:

[Traduction]

L'Irlande du Nord compte environ 1,5 million d'habitants tout comme la ville de Détroit. Outre le nombre normal de meurtres commis par des voleurs apeurés et des conjoints en colère, un certain nombre de personnes, de policiers, de militaires et de civils innocents sont tués en Irlande du Nord dans des attaques armées qui mettent en cause des Catholiques et des Protestants. Il n'existe pourtant pas de peine capitale en Irlande du Nord.

A Détroit, où il n'y a pas de mouvement terroriste et où la peine de mort existe, 10 fois plus de meurtres ont été commis l'an dernier (646) qu'en Irlande du Nord. Le taux de meurtres dans une société semble beaucoup plus en fonction des traditions politiques et culturelles de ses habitants et de la disponibilité des armes à feu que de la présence ou de l'absence de la peine de mort.

[Français]

Le grand criminaliste Arthur Maloney, qui était député de Parkdale, citait à la Chambre, le 18 février 1960, dans son discours contre le rétablissement de la peine de mort... contre l'établissement de la peine de mort, les paroles d'un grand écrivain, Anatole France. Il le citait, madame la Présidente, avec ironie, et disait:

Anatole France a dit un jour que la loi était majestueusement égalitaire... La loi défend également au riche et au pauvre de commettre les choses suivantes: dormir sous les ponts; mendier dans les rues et voler une miche de pain. Peut-être est-ce la seule déclaration qu'il a faite sur laquelle je suis d'accord...

... disait M. Maloney...

... mais c'est une déclaration qui vous fait réfléchir. En tant que législateurs, nous devrions étudier moins des questions comme la nécessité de la peine de mort, que des moyens de supprimer, avec l'aide du gouvernement, certaines sources de crime, qu'il s'agisse de supprimer les taudis en collaboration avec les provinces ou les municipalités ou d'aménager des centres de loisirs dans lesquels les enfants moins favorisés pourraient trouver les possibilités que ne leur offre pas leur foyer, ainsi que l'amitié et l'affection qu'on leur refuse chez eux. Voilà ce que nous devrions tous faire. Nous devrions mettre l'accent sur les prisons; il faudrait encourager la ligne de conduite actuelle qui tend à moderniser et à humaniser ces institutions, pour en faire des endroits de redressement, de réadaptation des détenus, d'où ils sortiront réhabilités et prêts à prendre leur place dans la société.

Mon collègue de Charlevoix (M. Hamelin) mentionnait tout à l'heure justement «ces crimes impunis», les policiers qui ont beaucoup de difficulté à faire accuser un criminel et que ce criminel se retrouve dans la rue ou même que le policier peut se retrouver lui-même assassiné par ce criminel. Mais ce qu'il n'a pas dit, c'est que ce sont là des défauts du système carcéral. Et la peine de mort ne les règlera pas; au contraire! Il mentionnait aussi que beaucoup de pays n'avaient pas adopté de Charte des droits et libertés, et il était fier de dire qu'au Canada nous en avons une. Mais la Charte des droits et libertés est contre une punition cruelle et inusitée. Alors il faudrait qu'il soit consistant dans ses propos. Il mentionnait à la fin de respecter les règles du jeu. C'était pourquoi il était pour la peine de mort: Une personne qui ne respecte pas les règles du jeu doit être soumise à la peine de mort. Mais, madame la Présidente, la vie et la mort, ce n'est pas un jeu. Comment peut-on parler de règles du jeu lorsqu'il s'agit d'une vie humaine?

Beaucoup de coupures, beaucoup d'articles nous ont dit tout récemment que les études nous montrent combien discriminatoire est la peine de mort contre les pauvres, les minorités visibles. Alors c'est quelque chose de très sérieux à considérer.

Pierre Tremblay, dans un éditorial du journal *Le Droit* du 1^{er} mai, nous disait:

Enterrement cet inutile débat

Plus encore, la société a des devoirs envers tous ses membres, dont celui de corriger leurs comportements erratiques. La peine de mort ne corrige rien, elle est une fuite devant le problème qu'elle élimine. Elle est une preuve d'immaturation et d'irresponsabilité.

C'est étrange, madame la Présidente, que M. Tremblay et moi arrivions exactement à l'opinion contraire, aux résultats contraires à ceux de mon collègue, le député de Charlevoix. Il parlait de rétablir la peine de mort pour faire montre de responsabilité et de maturité. Et pourtant, il y a certains penseurs, et ce ne sont pas des intellectuels en mal de trouver quelque chose à dire, comme il le disait, ce sont des gens qui comme moi ont beaucoup d'amour pour un pays qui fait de grands efforts pour être civilisé et qui ont beaucoup d'amour pour leurs enfants et qui veulent leur laisser un pays meilleur que celui dont ils ont hérité. Et voici ce que dit dans un autre éditorial M. Pierre Tremblay.

La pression populaire. On ne s'y trompe pas: les sondages scientifiques disent assez exactement qu'une vaste majorité convaincante des Canadiens sont en faveur du rétablissement de la peine capitale. «Majorité convaincante»: ce vocabulaire est approprié au *marketing*, mais définit-il la mission réelle des législateurs? Non. Les sondages sont anonymes: ils esquissent l'image d'un opinant moyen qui peut aussi bien livrer sa pensée profonde que ses préjugés superficiels. On attend des députés qu'ils aient une conduite plus responsable.

Et dans ce contexte, madame la Présidente, j'ai trouvé macabrement fascinant de voir que dans un sondage des moyens que l'on devrait utiliser pour exécuter les criminels si on rétablissait la peine de mort, la méthode la plus populaire était celle de l'injection dans les veines du criminel pour qu'il meure tout doucement, sans qu'on l'entende crier, sans qu'on le voie bouger, comme si, par exemple, il était atteint d'une maladie mortelle et qu'on allait tout simplement lui donner un soulagement.

Quand on regarde ce sondage, cela nous fait frémir, madame la Présidente, parce que sur le total, on disait:

• (1340)

[Traduction]

«La plupart des Canadiens veulent qu'on remplace la corde par l'injection d'un poison mortel.»

[Français]

Et là, on regarde les totaux. Ceux qui étaient indécis montent à à peu près 18 p. 100. Ceux qui sont contre la peine de mort, au moment de ce sondage en mars 1987, il y en avait près de 20 p. 100. Ceux qui sont pour l'exécution devant un peloton d'exécution étaient, eux, aux environs de 1 p. 100. Ceux qui étaient pour la chambre à gaz étaient à peu près à 3 p. 100. Mais ceux qui voulaient cette méthode si douce et si facile étaient à 50 p. 100. Donc, la piqûre très douce, personne ne va l'entendre crier, on ne saura même pas qu'il est parti. Pour l'électrocution, il y avait un appui de 19 p. 100 et pour la pendaison, de moins de 10 p. 100. Donc, comme on nous dit souvent, la peine de mort exécutée aux petites heures, dans l'ombre, quand personne ne nous voit, cela semble ce que les gens pensent lorsqu'ils pensent à la peine de mort. On nous dit pourquoi.